



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 382 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'une entreprise minière se propose de procéder à des travaux d'exploration minière et, éventuellement, d'exploitation de minerai sur les territoires des municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson;

CONSIDÉRANT QUE ces territoires sont destinés à des activités de villégiature, que l'on se doit de préserver leur caractère champêtre en protégeant les lacs et les forêts et que les activités minières sont susceptibles d'altérer leur faune et leur flore;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent et nécessaire que les territoires de ces municipalités soient soustraits à l'exploration et l'exploitation minières;

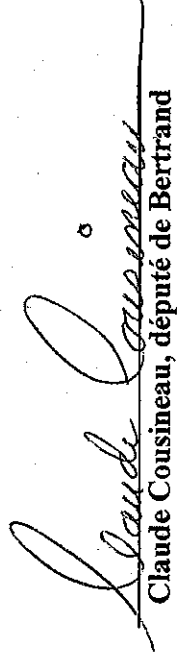
CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne sont pas habilitées à prendre les mesures pouvant interdire les opérations minières sur leur territoire et qu'il y a lieu d'amender les lois en conséquence;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec et plus particulièrement à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

- a) De soustraire les territoires des municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson de toute exploration et/ou exploitation minières;
- b) D'accorder aux municipalités et aux municipalités régionales de comté les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de régir les activités minières au même titre que toute autre activité sur son territoire.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Claude Cousineau, député de Bertrand

1^{er} juin 2011
Date